

18^e | des Forum | projets urbains

13 novembre 2018 - Palais des Congrès, Porte Maillot, Paris

Le rendez-vous annuel
des acteurs de la ville
et des territoires



© Explorations Architecture

iNOVAPRESSE
GROUPE

www.projetsurbains.com

Qu'est ce que le FPU ?

Un lieu d'échanges et de débats...

Seule plateforme d'informations indépendante permanente sur les principales opérations d'aménagement à l'échelle française et européenne, le Forum des Projets Urbains offre, depuis 2001 à Paris, un lieu périodique d'informations et d'échanges de savoir-faire et d'expériences sur le thème de l'aménagement. Une tribune privilégiée pour les projets qui engagent les élus et les collectivités dans un processus de plusieurs années et qui mettent en jeu une multitude d'acteurs tant publics que privés.

... au centre d'enjeux politiques et commerciaux

Les participants du Forum des Projets Urbains sont des élus, des décideurs publics, des techniciens des collectivités locales, des responsables de structures de (re)développement urbain, des responsables de sociétés d'aménagement, des architectes-urbanistes ainsi que des investisseurs, des promoteurs, des gestionnaires de services urbains (transport, énergie, etc.). Les projets présentés bénéficient d'un vaste plan de communication, avant, pendant et après le Forum grâce aux supports de communication : Guide des Projets Urbains, presse, Internet, partenariats médias... La conception, l'organisation et la gestion de la manifestation sont conduites par le Groupe Innovapresse.



“ **Un panorama enrichissant des projets urbains en cours.** ”
Un élu local en charge de l'urbanisme

Le FPU en chiffres

1800 visiteurs chaque année

- dont 150 élus
- 500 concepteurs, architectes
- 500 aménageurs
- 300 promoteurs
- 200 investisseurs

60 ateliers projets

3 éditions régionales

Fort du succès du Forum des Projets Urbains et avec une volonté affirmée de s'ancre dans les territoires convoqués, Innovapresse déploie la manifestation en régions. Le Forum des Projets Urbains de la Méditerranée (FPU Med), le Forum des Projets Urbains du Grand Ouest (FPU GO) et le Forum des Projets Urbains Nord-Européen (FPU NE) réinterprètent le modèle du FPU parisien, à une échelle plus fine et dans un cadre convivial.

Les enjeux du FPU

S'informer

Découvrez les projets urbains et les principales opérations d'aménagement en cours dans toute la France : contexte et objectifs, enjeux et montages, risques, obstacles et solutions, acteurs, programmes et calendrier.

Communiquer

Présentez vos projets et vos opérations, valorisez votre expertise et rencontrez de nouveaux partenaires et investisseurs.

(Se) rencontrer

Créez des contacts de haut niveau et développez votre réseau professionnel grâce aux ateliers interactifs et aux espaces de networking.

Exposer

Exposez vos projets, maquettes, produits ou services dans un espace dédié et bénéficiez d'une audience privilégiée pendant le Forum.

L'organisation du FPU

Des ateliers projets

Des présentations synthétiques et illustrées pour suivre les évolutions du secteur et s'informer sur les projets urbains en cours et à venir (durée : 25 minutes)

Une séance plénière

Une conférence-débat consacrée à un thème d'actualité (durée : 1h15)

Un atelier stratégique

Une analyse de la stratégie urbaine d'une ville étrangère (durée : 55 minutes)

Un déjeuner pour le networking

Des espaces de rencontre et d'échanges

Des espaces d'exposition



“ **Le Forum est devenu un rendez-vous incontournable.**

Le président d'une société de promotion-aménagement ”



Le comité d'organisation

LE FORUM DES PROJETS URBAINS

est organisé par Innovapresse
5, rue Saulnier - 75009 Paris
Tél : 01 48 24 81 27 - Fax : 01 48 24 81 30

INNOVAPRESSE, UNE SOCIÉTÉ DU GROUPE FICADE

Depuis plus de 40 ans, Innovapresse édite des publications de référence dans le domaine de l'urbanisme, de l'immobilier et de l'architecture : lettres d'information, magazines, guides et ouvrages. Innovapresse organise également des événements aujourd'hui incontournables, qui fédèrent et animent la communauté professionnelle : forum des projets urbains, voyages d'études, prix et classements... Fort de ce savoir-faire, Innovapresse met ses compétences éditoriales, audiovisuelles et événementielles à la disposition des institutions et des organismes publics ou privés exerçant dans ses domaines d'expertise.

WWW.PROJETSURBAINS.COM

Contacts

INNOVAPRESSE, Valérie Gibault / Coraline Blaise
5, rue Saulnier - 75009 Paris
Tél : 01 48 24 81 27 / 01 48 24 81 28
Fax : 01 48 24 81 30
Email : fpu@projetsurbains.com
www.projetsurbains.com

Les partenaires

LES INSTITUTIONNELS

- Conseil Général de l'Environnement et du développement durable (CGEDD)
- Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)

LES ASSOCIATIONS D'ÉLUS

- Association des maires des grandes villes de France (AMGVF)

LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

- Club ville aménagement
- Conseil français des urbanistes (CFDU)
- Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU)



Tarifs 2018

ATELIER PROJET

2 100 € HT (2 520 € TTC)

Inclus : Votre fiche projet dans le Guide des Projets Urbains +
2 accréditations

Date-limite de réservation des ateliers : 27 juillet

Date-limite de remise des textes et pièces graphiques pour le
Guide des Projets Urbains : 14 septembre

Date-limite de remise des supports de présentation pour le
jour du Forum : 8 novembre

Option Captation vidéo ou Interview vidéo (réalisées sur place)
: 900 € HT l'unité ou 1500 € l'ensemble.

OFFRE EXPOSANT - ESPACE DE 15 M²

1 900 € HT (2 280 € TTC) avec 2 entrées au FPU

INSCRIPTIONS

1^{er} participant : 490 € HT (588 € TTC)

2^e au 5^e participant (même organisme) : 450 € HT (540 € TTC)

6^e participant et plus (même organisme) : 420 € HT (504 € TTC)

Convention de formation disponible sur simple demande

SPONSORING GRAND PARTENAIRE

22 000 € HT avec 20 entrées (26 400 € TTC)

Inclus : 20 accréditations.

Détail du dispositif : nous consulter.

GOODIES ET DOCUMENTS

- Insertion d'un document ou d'un objet (goodies) dans la
mallette participants : 3 800 € HT (4 560 € TTC)
Quantité à fournir : 1 800. Date limite de remise : 15 octobre
- Mise à disposition de stylos ou bloc-notes devant les salles
d'ateliers. Dans la limite d'un partenaire par objet.
Réassort assuré par l'organisateur. Quantité à fournir : 1 000.
Date-limite de remise : 29 octobre
2 800 € HT (3 360 € TTC)

PUBLICITÉ

- Page dans le Guide des Projets Urbains (tirage : 2 500 ex)
Format : H 210 x L 210.
Bouclage technique : 12 octobre
1 600 € HT (1 920 € TTC)
- Page dans Traits Urbains n°99 sur-diffusé lors du Forum des
Projets Urbains
Tirage : 8 500 ex. Format : H 280 x L 210.
Bouclage technique : 20 octobre
2 500 € HT (3 000 € TTC)



Contacts

INNOVAPRESSE, Valérie Gibault / Coraline Blaise
5, rue Saulnier - 75009 Paris
Tél : 01 48 24 81 27 / 01 48 24 81 28
Fax : 01 48 24 81 30
E-mail : fpu@projetsurbains.com
www.projetsurbains.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Dispositions générales

Le participant à la manifestation s'engage formellement à respecter le présent règlement. En outre, il s'engage à prendre connaissance et à accepter sans réserve les prescriptions édictées par l'Administration du lieu de la manifestation, notamment en matière de sécurité.

1) Obligations de l'organisateur

L'organisateur, Innovapresse, s'engage à assurer à PARIS, la bonne tenue de la manifestation à la date du 13 novembre 2018 de 9h00 à 18h00. La date pourra cependant être modifiée par l'organisateur, et ce sans que le participant puisse s'y opposer ou réclamer une quelconque indemnité s'il était de l'intérêt même de la manifestation, compte tenu de son objet, qu'une telle modification intervienne à charge pour l'organisateur d'en aviser par écrit le participant au plus tôt un mois avant son ouverture.

2) Obligations du participant

Le présent contrat de participation doit obligatoirement être accompagné d'un bon de commande administratif concernant les collectivités. A défaut d'un règlement avant le 13 novembre (sauf pour les collectivités qui paient « sur service fait »), le projet ne pourra pas être inscrit au FPU. Faute de règlement correspondant, le signataire n'en demeure pas moins débiteur de la somme indiquée. Le présent engagement de participation à la manifestation en qualité de « participant » est définitif et irrévocable. En cas de désistement avant le 13 octobre pour une raison de force majeure, l'intégralité du montant TTC de la participation sera remboursée par l'organisateur. Après le 13 octobre, aucun remboursement ne sera effectué, et le montant de la participation, intégralement dû dès la signature du présent contrat d'adhésion, devra être payé suivant les modalités dudit contrat. Un participant a le droit de se faire remplacer, à condition de prévenir l'organisateur au minimum 48 heures avant la date de la manifestation, et en communiquant ses coordonnées précises.

3) Sécurité ordre et police

Le participant est tenu de respecter scrupuleusement les mesures d'ordre intérieur à la manifestation ou toutes mesures de police prescrites non seulement par l'Organisateur mais par toute autorité compétente.

4) Sanctions

Toute infraction par le participant aux dispositions générales du présent règlement prévues par l'article 2 ; concernant le règlement du montant de la participation, entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable, s'agissant d'infraction à des conditions essentielles et déterminantes d'adhésion au présent contrat, l'exclusion immédiate du participant de l'enceinte de la manifestation et ce sans remboursement du montant de sa participation ou d'une quelconque somme par lui versée qui restera acquise à l'organisateur. Toute autre infraction par le participant aux dispositions générales du présent règlement pourra entraîner les mêmes sanctions, mais après une mise en demeure préalable d'y remédier restée sans effet dans un délai de 24 heures à compter de sa réception.

5) Loi applicable – attribution de juridiction

Le présent contrat d'adhésion est régi par la loi française, sa version française unique étant seule opposable aux parties, ce que ces dernières reconnaissent expressément. En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat d'adhésion, le Tribunal du siège social de l'organisateur sera seul compétent pour en connaître ce que les parties acceptent expressément.

6) Informatiques et libertés, droits d'auteur

Les informations, y compris les photos, qui sont demandées sont indispensables à la conclusion du présent contrat et à l'accès au FPU. Elles sont libres de tous droits de reproduction. Elles sont communiquées au tiers et aux partenaires avec lesquels Innovapresse a contracté pour les besoins de l'exécution du présent contrat et pourront être utilisées, avec mention de la source, sur tous supports de diffusion relatifs au Forum, y compris sur le réseau Internet. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le signataire peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les informations le concernant présentes dans notre fichier, auprès du directeur du Forum auquel il participe.

